



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-37199>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **25-37199**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-134653

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 29/11/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Lorient Agglomération - Maison de l'Agglomération - Esplanade du Péristyle - CS 20001 - 56314 Lorient cedex

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20004217400090

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 56

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de GTB (Gestion Technique du Bâtiment) - supervision et instrumentation des bâtiments

**Type de marché :** Travaux

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

- Date de signature du marché public : 21/02/2025 - Date de notification du marché public : 28/02/2025 - Titulaire : SNEF - 1, Rue Alice Richard ZAC de Kerdrionou 29000 QUIMPER - Montant maximum pour 4 ans de 360 000 euros HT. - Modalités de consultation du contrat : Les pièces de la procédure sont consultables, dans le respect des secrets protégés par la loi, aux heures d'ouverture des bureaux, de 8:30 à 12:00 et de 13 :30 à 17 :00, auprès de la commande publique, Maison de l'agglomération, Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 Lorient Cedex. Cette décision est susceptible de recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes, dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication du présent avis. En outre, pour l'application de l'article R.551-7 du code de justice administrative, le juge des référés du tribunal administratif de Rennes peut être saisi au titre du référé contractuel au plus tard le trente et unième jour suivant la publication du présent avis.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2025